

AR Prefecture

046-214602146-20231204-41-DE
Reçu le 12/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Marc GASTAL, Maire de la commune.

- ❖ **DATE DE CONVOCATION : 27 novembre 2023**
- ❖ **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, SOULAYRES Mathieu, BOMPA Philippe, DESPRATS Patricia.
- ❖ **Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel, COUDERC Véronique.
- ❖ **Procurations :**
- ❖ **Secrétaire de séance :** GASTAL Gwladys

OBJET : LANCEMENT D'OPERATION – PARNAC – « Les cerisiers »

Pour répondre au besoin de développement de la production de logements locatifs sociaux, Lot Habitat envisage en partenariat avec la commune le projet suivant :

Construction de 7 à 9 logements locatifs familiaux – « les cerisiers » selon la décomposition suivante :

- 2 T2 de 46 m²
- 3 T3 de 70 m²
- 2 T4 de 85 m²
- 1 T4 de 85 m² (optionnel)
- 1 T3 de 70 m² (optionnel)

Compte-tenu de la possibilité de prolongement de la voie de desserte créée, la construction optionnelle de 2 maisons supplémentaires est envisagée en accord avec la commune. Cette hypothèse viserait à améliorer l'équilibre financier global d'opération soit par vente directe des deux logements, soit par financement PLS (Prêt Locatif Social).

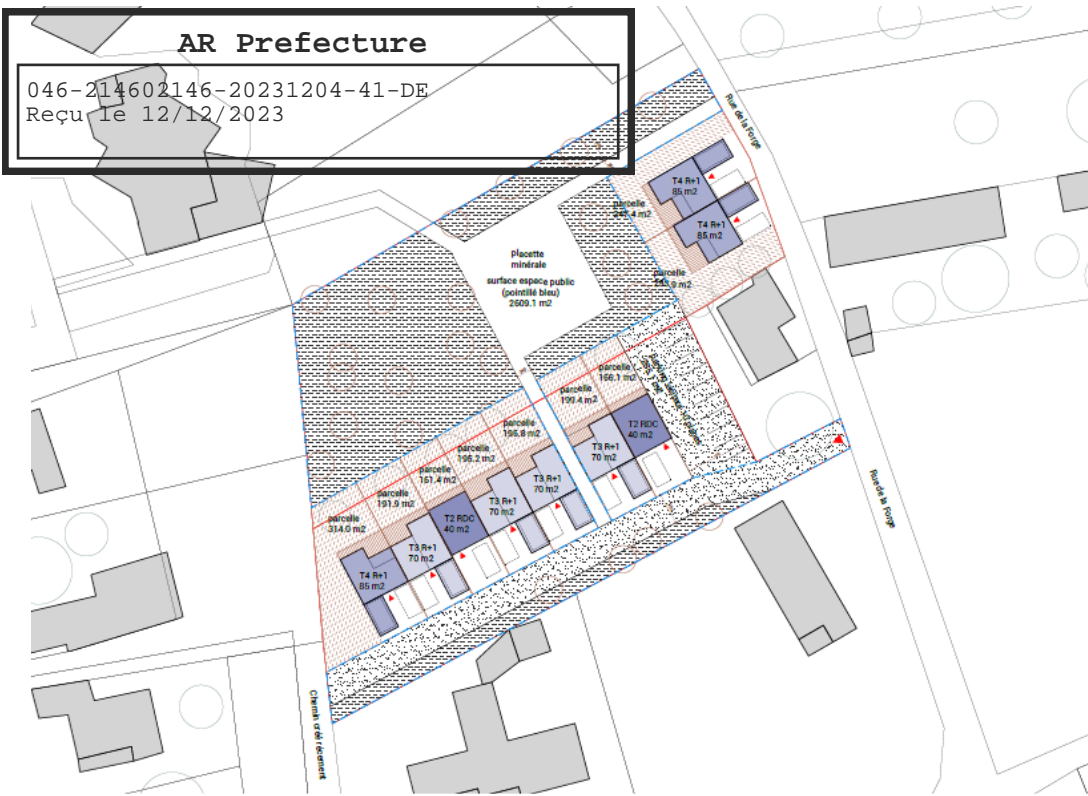
La commune de Parnac propriétaire d'un foncier de 4 700 m² environ prend à sa charge la réalisation des aménagements d'espaces publics et cède auprès de Lot Habitat le foncier affecté à la construction de ces logements locatifs familiaux.

Scénario de faisabilité –

- Montant prévisionnel des travaux hors VRD (sur la base de 7 logements): 882 400 € HT
- Maîtrise d'œuvre / consultation en cours

AR Prefecture

046-214602146-20231204-41-DE
Reçu le 12/12/2023



Nous vous demandons de donner votre accord pour le lancement de l'opération et autoriser Madame la Directrice Générale à signer les marchés correspondants.

Votes :

POUR : 7

Contre : 1

Abstention : 0

Décision adoptée

Marc GASTAL,
Le maire,

Gwladys GASTAL,
Le secrétaire de séance,